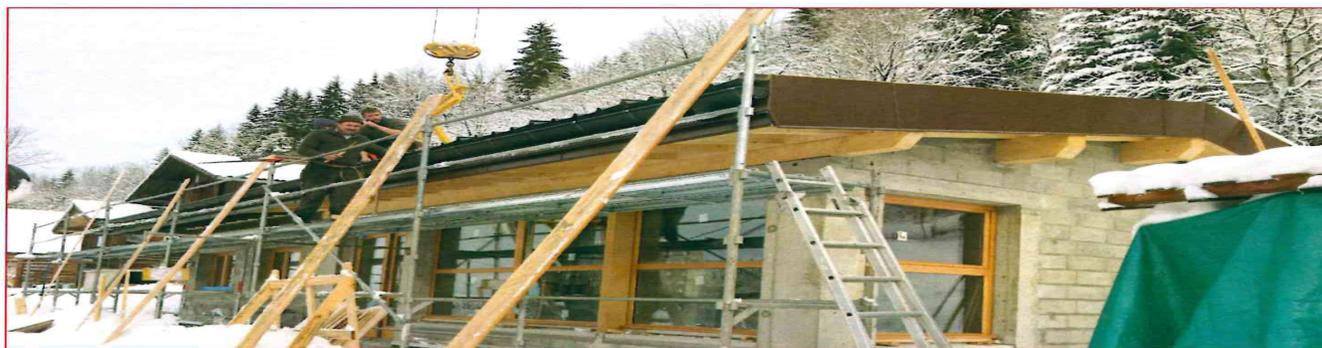


L'avancée des travaux du Relais du Môle



Passé le temps de la décision, le temps administratif (permis de construire, passation des marchés), le temps de l'obtention des subventions (459252 € obtenus au total), voilà le temps de la réalisation cadencée par la réunion de chantier hebdomadaire du jeudi matin, sous la direction de M. Sébastien VIRET, architecte de l'opération.



Le lambris défraîchi de l'espace buvette caché derrière les sapins, la terrasse détériorée par les intempéries font place à un bâtiment d'un seul espace avec de larges baies vitrées, de 48 places à l'intérieur, prolongé par une terrasse de 36 places supplémentaires.

En plus de la qualité de l'emplacement, l'intérieur se veut chaleureux par des prestations de haut de gamme qui dégagent

une ambiance « chalet de montage » où il fait bon être et les clients auront envie de revenir que ce soit pour un rafraîchissement côté brasserie ou un repas dans l'espace restaurant.

Afin de pouvoir ouvrir l'été prochain, la priorité est mise sur le restaurant où l'entreprise CV CHARPENTE d'Evires termine la couverture et la zinguerie avant de passer sur le chalet logement. La rudesse de l'hiver n'empêchera pas l'avancée des travaux intérieurs pour maintenir l'objectif d'ouverture.

Coût de l'opération globale (restaurant et logement) HT: 796506 € y compris l'équipement complet cuisine et brasserie.

« Une pépite dans l'écrin du Môle ».



Espace brasserie



Espace restaurant

Relais du Môle : **Gérant recherché**

En vue de la prochaine ouverture du Relais du Môle, la commune de Saint-Jean établira un cahier des charges pour le poste de gérant de l'auberge en cours de construction. La gérance de cet établissement neuf, aménagé selon les meilleurs standards, sera accordée à un candidat à même d'offrir un accueil de haute qualité aux visiteurs, randonneurs, habitants de Saint-Jean et des alentours.

La date d'ouverture n'est pas encore fixée, mais probablement à la fin du premier semestre 2018.

*Les candidats intéressés sont invités à laisser leurs coordonnées à la mairie.
Un dossier de candidature leur sera adressé en parallèle des règles habituelles de publicité.*

